

**DEPARTEMENT DE LA GUYANE  
MAIRIE DE REMIRE MONTJOLY**



**MARCHE DE TRAVAUX**

**REGLEMENT DE CONSULTATION  
(R.C.)**

Personne publique : Mairie de Rémire-Montjoly

Mairie de Rémire-Montjoly  
Service Technique / Bureaux d'études  
Avenue Jean MICHOTTE  
97354 REMIRE-MONTJOLY



**Travaux de Grosses Réparations de l'école Edgard  
GALLIOT**



La procédure de consultation utilisée est la suivante :  
Procédure adaptée ouverte en application de l'article 28 du Code des marchés publics.

Date limite de réception des offres : **Lundi 10 Mai 2010 avant 13h00**

# **SOMMAIRE**

<b>Article 1 : Objet de la consultation.....</b>	<b>3</b>
<b>Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature .....</b>	<b>3</b>
2.1 Décomposition en tranches et lots.....	3
<b>Article 3 : Condition de la consultation .....</b>	<b>3</b>
3.1 Etendue de la consultation.....	3
3.2 – Délai de validité des offres.....	3
3.3 – Mode de règlement du marché .....	3
<b>Article 4 : Présentation des offres.....</b>	<b>4</b>
4.1 Documents à produire .....	4
4.2 Documentation technique .....	4
<b>Article 5 : Jugement des offres .....</b>	<b>4</b>
<b>Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres .....</b>	<b>5</b>
<b>Article 7 : Renseignements complémentaires.....</b>	<b>5</b>
7.1 Documents complémentaires .....	6

## **Article 1 : Objet de la consultation**

**Le présent marché d'appel d'offres concerne :** Travaux de Grosses Réparations de l'école Edgard GALLIOT

## **Article 2 : Décomposition de la consultation et nomenclature**

### **2.1 Décomposition en tranches et lots**

Le marché sera composé de deux (2) lots :

Lot n°1: Menuiserie aluminium

Lot n°2: Clôture en béton - Gouttière

L'offre sera présentée par une seule entreprise ou par un groupement. La personne responsable du marché ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités. Un même prestataire ne pourra être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

## **Article 3 : Condition de la consultation**

### **3.1 Etendue de la consultation**

La présente consultation est soumise aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

### **3.2 – Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la limite de réception des offres.

### **3.3 – Mode de règlement du marché**

Les prestations, objet du présent marché, seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitants(s) de premier rang éventuel(s), seront mandatées dans un délai de 30 jours et payées dans un délai global de 45 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## Article 4 : Présentation des offres

### 4.1 Documents à produire

**a) La première enveloppe intérieure « Candidature » comprendra :**

Pièces visées aux articles 44 et 45 du Code des marchés publics :

- Présentation de la société ou l'entreprise, références et qualifications.
- Lettres de candidature (imprimé DC4).
- Déclaration du candidat (imprimé DC5).
- Etat annuel des certificats reçus, visé par le trésorier payeur Général (Imprimé DC7) ou en remplacement du DC7 déclaration prévus aux articles 45 et 46 du C.M.P.
- Attestation d'Assurances Responsabilités Civile et Décennale.
- Copie du ou de jugements prononcés pour les candidats en redressement judiciaire.
- Déclaration sur l'honneur du candidat ne faisant pas l'objet d'une interdiction de concourir.

**b) La seconde enveloppe intérieure « Offre » comprendra l'offre composée de :**

- L'acte d'Engagement (AE), daté et signé ;
- L'annexe de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance, daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), daté et signé ;
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), daté et signé ;
- La Détail estimatif (DE), daté et signé ;
- Un mémoire technique (descriptif) daté et signé ;

Les Candidatures, Offres et Documents de présentation associés seront entièrement rédigés en Langue Française, l'unité monétaire est l'Euro.

### 4.2 Documentation technique

L'entreprise devra rédiger un mémoire sur les moyens mis à disposition et les modalités d'intervention, et fournir la documentation technique des engins et matériels qui seront utilisés dans le cadre des prestations du présent marché.

## Article 5 : Jugement des offres

Les Candidats qui seront retenus doivent présenter des références, des Garanties Techniques et financières jugées suffisantes.

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- |                                       |           |
|---------------------------------------|-----------|
| 1. Valeur technique de la proposition | ...40...% |
| 2. Prix:                              | ...40...% |
| 3. Délai                              | ...20...% |

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

Le jugement des offres donnera lieu à un classement des offres. L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire en attendant que le candidat produise les certificats justifiant qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales conformément à l'article 46 du Code des marchés publics.

Le délai imparti par la personne responsable du marché à l'attributaire pour remettre ces documents sera indiqué dans le courrier envoyé à celui-ci ; ce délai ne pourra être supérieur à 10 jours.

## **Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les candidats transmettent leur offre sous triple enveloppe cachetée :

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, et parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page du présent document et ce, à l'adresse suivante :

(La transmission des candidatures et des offres par voie électronique n'est pas autorisée.)

Monsieur le Maire de la Commune de Rémire-Montjoly  
Hôtel de Ville - B.P. 147  
97354 REMIRE-MONTJOLY

a) L'enveloppe extérieure portera la mention :

**OFFRE POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE L'ECOLE EDGARD  
GALLIOT  
« A N'OUVRIR QUE PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES »**

b) à l'intérieur une première enveloppe concernant les pièces justificatives portera la mention « **PIECES JUSTIFICATIVES** »

c) une deuxième enveloppe contenant l'offre portera la mention « **OFFRE POUR LES TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS DE L'ECOLE EDGARD GALLIOT** »

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

## **Article 7 : Renseignements complémentaires**

- Les dossiers de consultation seront retirés gratuitement à l'adresse indiquée ci dessous :
- Les renseignements d'ordre administratif et technique, ainsi que la transmission des dossiers se feront à la même

MAIRIE de REMIRE-MONTJOLY  
Service technique – Bureau d'études  
Avenue Jean MICHOTTE  
97354 - REMIRE-MONTJOLY  
Téléphone : 05 94 35 90 48 / Télécopieur : 05 94 38 21 14

## **7.1 Documents complémentaires**

Les documents complémentaires sont envoyés dans les 10 jours qui suivent la réception de la commande.